

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 4 octobre 2010 à 19h33 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #2 Joann McBrine,
 #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs
 ainsi que l'inspecteur municipal Charles Brunelle
 et la Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseillers : #1 Lisa Merovitz
 #4 Frank Simms

Visiteurs : +/- 4 personnes

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
5.	URBANISME
5.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme
6.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.	CORRESPONDANCE
7.1	-Appel de projets, pacte rural
7.2	-Demande d'appui à la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac
7.3	-Demande d'autorisation la Fondation canadienne Espoir jeunesse
7.4	- Demande d'une contribution financière Association des Personnes Handicapées Physique de Cowansville
7.5	-Proposition adhésion à la FCM
7.6	-Invitation de l'Association libérale provinciale de Brome-Missisquoi
7.7	-Participation de Bolton-Ouest à la reconstruction Haïti
7.8	-Demande d'une contribution financière Renaissance Lac-Brome
7.9	-Request to service Bromont by CSSS La Pommeraiè
8.	ADMINISTRATION
8.1	-Entente en matière de loisirs 2010 avec VLB
8.2	-Avis de motion concernant la mise à jour du règlement #RM330 la circulation et le stationnement
8.3	-Résolution afin d'acheter un placement au montant de \$19,365 pour le fonds parcs et terrains de jeux
8.4	- Renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés La Croix-Rouge
8.5	Rouge
8.6	-Contrat de services de soutien Oct. 2010-Déc. 2011 Infotech
8.7	-Dépôt du rapport financier 3 ième trimestre 2010-10-12
8.8	-Déneigement à l'Hôtel de Ville
8.9	-Formation contrats municipaux -Résolution concernant la taxe fédérale d'accise-
9.	INCENDIE
9.1	-Rapport pour le mois de septembre 2010
10.	CHEMINS
11.	VARIA
12.	COMPTES À PAYER
13.	PÉRIODE DE QUESTIONS

#118-1010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Tuer
 appuyé par conseiller Horne & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté
 tel qu'amendé.

#119-1010

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Bruggs
 appuyé par conseillère McBrine & résolu à
 l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion

régulière du 7 septembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

5.

URBANISME

5.1

#120-1010

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le rapport soit approuvé tel que préparé.

6.

#121-1010

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$93.20 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$197.60.

#122-1010

L'affidavit au soutien d'une requête faite en vertu de l'article 227 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme

ATTENDU QU'un plan préparé par M. Robert Desrochers, arpenteur-géomètre, démontre que les activités d'extraction sur des parties du lot #231 sont effectuées à l'intérieur de la zone PRES-3;

ATTENDU QUE ni le règlement #264-2008 en vigueur actuellement, ni le règlement précédent, soit le #264, ne permettent cet usage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise l'inspecteur municipal, M. Charles Brunelle, à signer un affidavit au soutien d'une requête faite en vertu de l'article 227 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme visant l'arrêt immédiat des travaux d'extraction dans la zone PRES-3 et la remise en état des terrains excavés illégalement.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

7.

CORRESPONDENCE

7.1

La date limite pour un projet dans le cadre du pacte rural est le 1 novembre 2010.

7.2

#123-1010

Demande d'appui à la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac

ATTENDU QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

ATTENDU QUE chaque année, plus de 10,000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

ATTENDU QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

ATTENDU QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

ATTENDU QUE le tabac sera interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

ATTENDU QUE le tabagisme est une épidémie industrielle;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseiller Tuer et
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest endosse la plate-forme de la
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

7.3

Le conseil municipal ne désire pas la porte à porte dans la municipalité par la Fondation canadienne Espoir jeunesse.

7.4

Le conseil municipal n'est pas intéressé à donner une contribution financière à la APHPCR.

7.5

#124-1010

Demande d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest adhère à la FCM pour l'année 2011 à un coût de \$0.125 par habitant plus un taux de base de \$85.00.

7.6

Un invitation a été reçu de l'Association libérale provinciale de Brome-Missisquoi afin de célébrer le 30^{ième} anniversaire de Pierre Paradis à titre de député. La soirée aura lieu le vendredi 5 novembre 2010 au Château Bromont à 17h30, les billets, \$150.00 par personne.

7.7

Si vous êtes intéressés à participer à la reconstruction d'Haïti, visitez le site suivant :
www.ansq.org

7.8

Renaissance Lac-Brome demande une contribution de \$2,600 de la municipalité de Bolton-Ouest pour le programme de suivi de la qualité de l'eau pour l'année 2011, le montant de 2010 majoré de 2%.

Le conseil municipal aimerait avoir une présentation de RLB afin de savoir les résultats pour l'année 2010. Le conseil prendra une décision concernant le montant de la contribution à la réunion du mois de novembre 2010.

7.9

#125-1010

Santé & Services Sociaux : Desserte de la Ville de Bromont par la CSSS La Pommeraie

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté en décembre 2009 le décret relatif au transfert de la Ville de Bromont dans la MRC Brome-Missisquoi et fixant toutes les conditions;

ATTENDU QUE le décret gouvernemental est muet quant aux conditions sur les services de sante;

ATTENDU QUE la population de Bromont utilise déjà majoritairement les services de l'Hôpital BMP situé à Cowansville;

ATTENDU QUE les médecins qui pratiquent à Bromont sont associés à l'Hôpital BMP;

ATTENDU QUE l'orientation des Agences régionales est de faire coïncider les territoires de dispense des services de santé et de services sociaux avec ceux des territoires des MRC;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie du territoire de la MRC Brome-Missisquoi depuis le 1 janvier 2010;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité DE demander à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie d'intégrer, le plus rapidement possible, le territoire de la ville de Bromont à celui du territoire du CSSS La Pommeraie, et DE transmettre une copie de la présente au Ministre de la Santé et des Services sociaux, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux présidents des CSSS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska, ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi.

8.

ADMINISTRATION

8.1

La Ville de Lac-Brome a accepté notre offre de \$6,250.00 pour une entente en matière de loisirs jusqu'au 31 décembre 2010 et pour des utilisateurs moins de 18 ans.

8.2

AVIS DE MOTION a été donné par conseillère McBrine QU'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de mettre à jour le règlement #RM 330 concernant la circulation et le stationnement. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

8.3

#126-1010

Autorisation afin de débiter le compte bancaire #1001-330 au montant de \$19,365.00 afin d'acheter un placement pour le fond de parcs et terrain de jeux

ATTENDU QU'un montant de \$19,365.00 a été déposé dans le compte bancaire pour le fonds de parcs et terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Briggs appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité D'AUTORISER le retrait de \$19,365.00 du compte bancaire afin d'acheter un placement au montant de \$19,365.00 représentant des fonds pour parcs et terrain de jeux.

8.4

#127-1010

Le renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge devra être renouvelée pour une période de 3 ans, la contribution annuelle est de :

2010 : \$100.00

2011 : \$125.00

2012 : \$150.00

Et le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente.

8.5

#128-1010

Contrat de services, logiciel Sygem 1 octobre 2010 au 31 décembre 2011

Proposé par conseiller Tuer appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de services avec Infotech pour la période précitée et au montant de :

\$896.25 plus taxes, octobre 2010 - décembre 2010

\$3,585.00 plus taxes, janvier 2011 -décembre 2011

8.6

Le rapport financier pour le 3^{ième} trimestre 2010 a été déposé.

8.7

#129-1010

Déneigement à l'Hôtel de Ville, saison hivernale 2010 - 2011

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour le déneigement à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2010-2011;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 20 septembre 2010;

ATTENDU QUE les prix suivants ont été reçus :

John Rhicard : \$1,2000 incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs;
appuyé par conseiller Tuer et
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest engage les services de John Rhicard
afin de déneiger à l'Hôtel de Ville pour la saison
hivernale 2010-2011 au montant de \$1,200.00
incluant les taxes.

8.8

#130-1010

Formation concernant des contrats municipaux

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère McBrine
et résolu à l'unanimité QU'une dépense au montant
de \$56.44 soit autorisée afin que conseiller Tuer
et la secrétaire-trésorière Kralik assistent à une
formation à Bromont le 28 octobre 2010 concernant
les contrats municipaux.

8.9

#131-1010

Transfert aux municipalités du Québec d'une partie
des revenus de la taxe fédérale d'accise sur
l'essence et de la contribution du gouvernement du
Québec pour leurs infrastructures d'eau potable,
d'eaux usées et de voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a pris
connaissance du *Guide relatif aux modalités de
versement de la contribution gouvernementale dans
le cadre du programme de la taxe sur l'essence et
de la contribution du Québec (TECQ) pour les
années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit
respecter les modalités de ce guide qui
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une
lettre du ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Briggs &
résolu à l'unanimité QUE :

- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à
respecter les modalités du guide qui
s'appliquent à elle ;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à
être seule responsable et à dégager le Canada
et le Québec de même que leurs ministres,
hauts fonctionnaires, employés et mandataires
de toute responsabilité quant aux
réclamations, exigences, pertes, dommages et
coûts de toutes sortes ayant comme fondement
une blessure infligée à une personne, le
décès de celle-ci, des dommages causés à des
biens ou la perte de biens attribuables à un
acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la municipalité de Bolton-Ouest approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9.

INCENDIE

9.1

Il y a eu un événement pour le mois de septembre 2010. L'Ambulance Waterloo avait besoin de l'assistance pour transporter un bûcheron qui a été blessé sur le site d'une coupe à bois.

11.

VARIA

AVIS DE MOTION a été donné par conseillère McBrine QU' à une réunion subséquente, un règlement sera adopté concernant le maintien de l'ordre et du décorum au cours des séances du conseil. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

12.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.08.10	\$ 129,679.10
Dépenses septembre 2010	122,597.05
Dépôts septembre 2010	68,961.89
Solde à la banque le 30.09.10	\$ 76,043.94 +
GIC \$464,668.68 + GIC \$46,441.61 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois septembre/octobre 2010 au montant de \$214,463.11 (voir liste ci-jointe).

#132-1010

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de septembre/octobre 2010 au montant de \$214,463.11 soient payés.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

L'inspecteur municipal, un résident de Bolton-Ouest a expliqué au conseil que l'inscription pour le hockey mineur a augmenté de \$175.00 en 2009 à \$450.00 en 2010. Il voulait savoir si le conseil est intéressé à rembourser une partie des coûts supplémentaires. Aucune décision n'a pas été prise.

Proposé par conseillère McBrine que la réunion se termine à 21h07

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL LUNDI
LE 1 NOVEMBRE 2010 À 19H30.

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.